

Paris, le 27 janvier 2006

**LETTRE D'INTRODUCTION AU  
DOSSIER**

Projet de centrale électronucléaire  
Flamanville 3

Madame, Monsieur,

Ce dossier devrait vous permettre de comprendre la problématique de l'accès à l'information, soulevée notamment durant le débat public sur le projet EPR.

A partir d'une décision prise le 13 octobre 2005, par des associations de protection de la nature, de se retirer des débats publics concernant l'un le projet d'EPR et l'autre le devenir des déchets nucléaires, la Commission Nationale du Débat Public, à la demande du Premier Ministre, a lancé divers travaux qui sont actuellement coordonnés au sein d'un groupe de travail qui ont pour objectifs :

- de clarifier les droits applicables en France, actuellement, dans les domaines du secret de défense nationale et du secret des affaires, non seulement sur le plan théorique mais à partir d'un grand nombre de questions posées par des experts ;
- d'examiner cette même problématique dans quelques démocraties ayant, elles aussi, des équipements électronucléaires, pour apprécier la façon dont on y traite les secrets de défense nationale et des affaires afin de les comparer au droit et aux pratiques françaises ;
- d'amorcer une réflexion sur la conformité de la législation actuelle du secret défense avec des engagements d'information du public résultant de la Charte française de l'environnement et d'engagements internationaux de notre pays.

Les différents documents présentés dans le dossier ci-joint font état :

- des éléments nécessaires pour comprendre l'interpellation faite aux Pouvoirs Publics ainsi que leur réponse ;
- les explications apportées par le Gouvernement, le maître d'ouvrage EDF et les administrations sur la défense, au sens large, d'un équipement comme l'EPR, ainsi que les conditions-cadre d'exercice du secret de défense nationale et du secret des affaires.

Un premier point d'étape sera fait lors de ce rendez-vous à Dunkerque lundi 30 janvier, sur ces différentes questions qui visent à articuler l'équilibre entre nécessaire information du public et non moins nécessaire secret, indispensable à la défense de la Nation et à la marche des entreprises.

Lors de ce point d'étape, d'autres contributions qui ne sont pas dans le dossier joint seront présentées lors de cette réunion.

Je tenais à vous en informer et souhaite que vous y participiez.

.../...

C'est ce débat, qui est initié sous l'égide de la CNDP et de la CPDP EPR, qui donnera lieu à un second point d'étape à l'achèvement de ce débat, le 18 février 2006, afin que les citoyens et les élus poursuivent leurs réflexions et en tirent les conclusions qui leur paraîtront pertinentes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Jean-Luc Mathieu**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Mathieu', with a large, sweeping flourish extending to the right.

**Président de la Commission  
particulière du débat public EPR  
Membre de la Commission nationale  
du débat public au titre de la Cour  
des Comptes**